

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 20.03.2020

Numéro de version 2.00

Révision: 20.03.2020

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/  
l'entreprise**

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit Mega Pur 60**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Étape du cycle de vie PW** Utilisation étendue par les travailleurs professionnels
- **Secteur d'utilisation**  
SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- **Catégorie du produit**  
PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
- **Emploi de la substance / de la préparation**  
Blanchisserie  
Désinfectant
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**  
BurnusHychem GmbH  
Rößlerstraße 94  
D-64293 Darmstadt  
Tel. +49-66 63 976 100  
Fax +49-66 63 976 200  
Email: [contact@burnushychem.com](mailto:contact@burnushychem.com)  
SEITZ GmbH  
Gutenbergstrasse 1 - 3  
65830 Kriftel / Germany  
Tel. + 49(0) 6192-9948-0  
Fax + 49(0) 6192-9948-99  
[order@seitz24.com](mailto:order@seitz24.com)  
[www.seitz24.com](http://www.seitz24.com)
- **Service chargé des renseignements :** [sds@seitz24.com](mailto:sds@seitz24.com)
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** + 49(0) 6192-9948-88

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**  
La classification est basée sur DetNet.  
Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**  
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS07

- **Mention d'avertissement** Attention
- **Mentions de danger**  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 2)

FR

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.03.2020

Numéro de version 2.00

Révision: 20.03.2020

### Nom du produit **Mega Pur 60**

(suite de la page 1)

- **Conseils de prudence**

- P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

- **2.3 Autres dangers**

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**

- **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 15630-89-4 EINECS: 239-707-6 Reg.nr.: 01-2119457268-30-xxxx	carbonate de disodium, composé avec peroxyded'hydrogène(2:3) Ox. Sol. 3, H272; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302 Limites de concentration spécifiques: Eye Dam. 1; H318: C ≥ 25 % Eye Irrit. 2; H319: 10 % ≤ C < 25 %	15 - 25%
CAS: 1344-09-8 EINECS: 215-687-4 Reg.nr.: 01-2119448725-31-xxxx	acide silicique, sel de sodium Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	5 - 10%
Numéro CE: 932-051-8 Reg.nr.: 01-2119565112-48-xxxx	Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxid Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 3, H412	5 - 10%

- **Règlement (CE) n° 648/2004 - Étiquetage du contenu**

zéolites, agents de blanchiment oxygénés	≥15 - <30%
savon, agents de surface anioniques	≥5 - <15%
polycarboxylates, agents de surface non ioniques	<5%
désinfectants, azurants optiques, parfums, enzymes	

- **Indications complémentaires :**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**

- **Indications générales :** Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **après contact avec la peau :**  
Laver immédiatement à l'eau.  
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin
- **après contact avec les yeux :**  
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.  
Rincer les yeux ouverts pendant au moins 10 minutes avec beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin.

(suite page 3)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.03.2020

Numéro de version 2.00

Révision: 20.03.2020

### Nom du produit **Mega Pur 60**

(suite de la page 2)

- **après ingestion :**  
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment  
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Irritation des yeux
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Traitement symptomatique

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**  
Eau  
Poudre d'extinction  
Mousse  
Dioxyde de carbone
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :**  
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie  
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
- **Autres indications**  
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.  
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.  
Éviter la formation de poussière  
Veiller à une aération suffisante
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**  
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Recueillir par moyen mécanique.  
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**  
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil  
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.  
Éviter la formation de poussière.  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 4)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.03.2020

Numéro de version 2.00

Révision: 20.03.2020

### Nom du produit **Mega Pur 60**

(suite de la page 3)

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**  
Ne conserver que dans le récipient d'origine.  
Stocker à un endroit frais.
- **Indications concernant le stockage commun :**  
Ne pas stocker avec les aliments  
Ne pas stocker avec les matières inflammables  
Ne pas conserver avec les agents de réduction
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil  
Stocker au frais et au sec dans des récipients bien fermés  
Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau  
Durée de stockage: max. 12 mois
- **Classe de stockage :** 13
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Blanchisserie

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**  
Sans autre indication, voir point 7.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**  
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.  
Nettoyer le vêtement souillé en aspirant ; ne pas souffler ou broser  
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser  
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.  
Ne pas inhaler la poussière, la fumée, le nuage
- **Protection respiratoire :**  
En cas de formation de poussière, porter un masque  
Filtre P2.
- **Protection des mains :**  
Gants de protection.  
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
- **Matériau des gants**  
Caoutchouc nitrile  
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**  
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:**  
Caoutchouc nitrile  
Épaisseur du matériau recommandée:  $\geq 0,11$  mm
- **Protection des yeux :** Lunettes de protection hermétiques.

(suite page 5)

FR

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.03.2020

Numéro de version 2.00

Révision: 20.03.2020

**Nom du produit Mega Pur 60**

(suite de la page 4)

· **Protection du corps** : Vêtements de travail protecteurs.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### · Indications générales.

##### · Aspect:

Forme : poudre

Couleur : blanc

· Odeur : spécifique au produit

· Seuil olfactif: Pas d'autres informations importantes disponibles.

· valeur du pH (10 g/l) à 20 °C: 10

##### · Modification d'état

Point de fusion : non déterminé

Point d'ébullition : non applicable

· Point d'éclair : non applicable

· Inflammabilité (solide, gazeux) : Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Température de décomposition : Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Auto-inflammabilité : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

##### · Limites d'explosivité :

inférieure : Pas d'autres informations importantes disponibles.

supérieure : Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Propriétés comburantes : Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Pression de vapeur : Pas d'autres informations importantes disponibles.

##### · Densité :

Densité en vrac à 20 °C: 650 +/- 50 kg/m<sup>3</sup>

Densité relative: Pas d'autres informations importantes disponibles.

Densité de vapeur: Pas d'autres informations importantes disponibles.

Vitesse d'évaporation: Pas d'autres informations importantes disponibles.

##### · Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau : soluble

· Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Pas d'autres informations importantes disponibles.

##### · Viscosité :

dynamique : Pas d'autres informations importantes disponibles.

cinématique : Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 9.2 Autres informations : Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité : Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### · 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions ambiantes normales.

Risque de décomposition sous l'influence de chaleur.

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucune en cas d'utilisation adéquate.

(suite page 6)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.03.2020

Numéro de version 2.00

Révision: 20.03.2020

### Nom du produit **Mega Pur 60**

(suite de la page 5)

- **10.4 Conditions à éviter** Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
- **10.5 Matières incompatibles:**
  - Agents de réduction
  - Acides
  - Matériaux combustibles
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
  - Pas de produits de décomposition dangereux connus

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

#### ATE (Acute Toxicity Estimates)

Oral	DL50	4.149 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

#### CAS: 15630-89-4 carbonate de disodium, composé avec peroxyded'hydrogène(2:3)

Oral	DL50	1.034 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**  
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagenicité sur les cellules germinales**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :**  
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.  
Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de

(suite page 7)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.03.2020

Numéro de version 2.00

Révision: 20.03.2020

### Nom du produit **Mega Pur 60**

(suite de la page 6)

- détergents.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :**  
Doit être acheminé vers une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques après traitement préalable, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.  
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Code déchet :**  
La classification des numéros du code des déchets selon le Catalogue Européen des Déchets est spécifique pour la branche et les procédés en question et soumise à l'observation des exigences et prescriptions nationales et locales.
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :**  
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.  
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- |  |   |
|--|---|
| · <b>14.1 Numéro ONU</b>   |   |
| · <b>ADR, ADN, IMDG, IATA</b>  | néant   |
| · <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>   |   |
| · <b>ADR, ADN, IMDG, IATA</b>  | néant   |
| · <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>  |   |
| · <b>ADR, ADN, IMDG, IATA</b>  |   |
| · <b>Classe</b>  | néant   |
| · <b>14.4 Groupe d'emballage</b>   |   |
| · <b>ADR, IMDG, IATA</b>   | néant   |
| · <b>14.5 Dangers pour l'environnement:</b>  | Non applicable.   |
| · <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>                                  | Non applicable.   |
| · <b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</b> | Non applicable.   |
| · <b>Indications complémentaires de transport :</b>  | Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus |
| · <b>"Règlement type" de l'ONU:</b>  | néant   |

FR  
(suite page 8)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.03.2020

Numéro de version 2.00

Révision: 20.03.2020

<b>Nom du produit Mega Pur 60</b>
-----------------------------------

(suite de la page 7)

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **Prescriptions nationales :**
  - **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**
- |  |
|--|
| · <b>Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57</b> |
| Aucun des composants n'est compris.  |
- **Autres indications :** Produit pour un usage professionnel uniquement.
  - **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**  
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**  
 H272 Peut aggraver un incendie; comburant.  
 H302 Nocif en cas d'ingestion.  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Acronymes et abréviations:**  
 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
 IATA: International Air Transport Association  
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
 LC50: Lethal concentration, 50 percent  
 LD50: Lethal dose, 50 percent  
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
 SVHC: Substances of Very High Concern  
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative  
 Ox. Sol. 3: Matières solides comburantes – Catégorie 3  
 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 4  
 Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2  
 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1  
 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2  
 STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3  
 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3
- **\* Données modifiées par rapport à la version précédente**